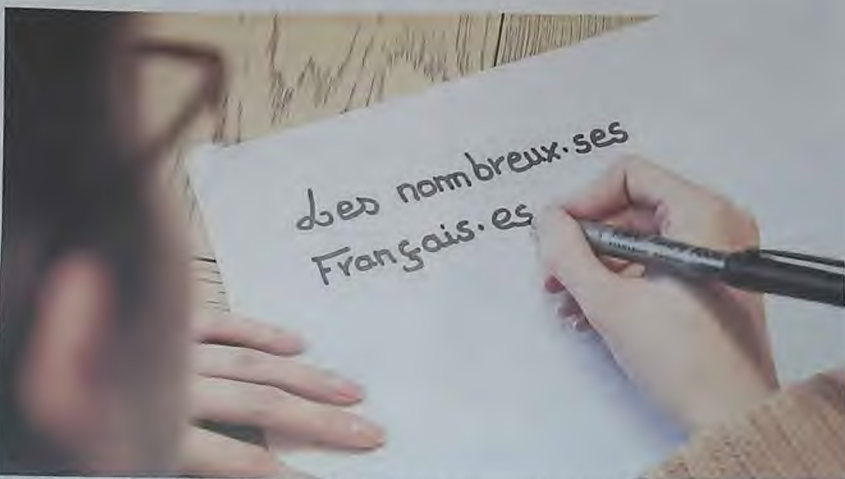


Écriture inclusive. Le débat enfle

Stephane Bugat

Dire écrivaine ou pompier, écrire des ingénieur.e.s, des salarié.e.s. Ces suggestions hérissent certains amoureux de la langue française, mais les partisans d'une communication non-sexiste sont convaincus que langage et écriture peuvent contribuer à l'égalité femmes-hommes. La controverse va bon train.



L'écriture inclusive, très controversée, prétend remettre en cause un principe de base de notre grammaire qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin.

Progrès ou appauvrissement ?

En 2015, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes avait publié un guide incitant les pouvoirs publics à adopter une communication « sans stéréotypes de sexe ».

« Une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un second rôle », faisait-il valoir, rappelant que la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin n'a pas toujours existé mais a été instaurée au XVII^e siècle. Plusieurs ministères, institutions, collectivités et universités se sont, depuis, engagés à appliquer ces recommandations. Mais le sujet était resté assez éloigné du grand public jusqu'à ce que Le Figaro fasse état, fin septembre, d'un manuel scolaire de CE2, publié il y a six mois par les éditions Hatier et rédigé en « écriture inclusive ».

Le philosophe Raphaël Enthoven s'éleva contre une « agression de la syntaxe par l'égalitarisme » qui donne « des mots illisibles », et fustige « une réécriture qui appauvrit le langage ». Pour Raphaël Haddad, dirigeant d'une agence de communication, ces débats ont l'avantage de « faire accepter de manière massive la féminisation des noms de métiers. Il y a dix ans, la critique était sur ambassadeur, préfète... », rappelle-t-il. Maria Condea, sociolinguiste, considère, quant à elle, que ce débat est « une consécration » pour un langage inventé de longue date par les féministes, repris ensuite par des mouvements anarchistes, avant de s'étendre rapidement, depuis 15 ans, à toute la moitié gauche de l'échiquier politique.

Elle monte, elle monte, la polémique, dans le droit fil de ces controverses autour desquelles les Français adorent se déchirer. Cette fois, elle concerne ce que nous avons peut-être de plus sacré, même si nous ne savons pas toujours la défendre comme elle le mériterait : notre langue (notons, au passage, le féminin). Et justement, elle porte sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, un sujet qui intervient actuellement sur d'autres terrains plus triviaux, en particulier celui du harcèlement et de la violence sexuelle, ou plus fonctionnels, à commencer par celui de l'équivalence des salaires.

Prétexte du litige, plusieurs tentatives non négligeables de généraliser l'usage de « l'écriture inclusive », la féminisation du français n'est pas un thème nouveau et celui-ci a déjà sensiblement progressé. Par exemple, avec la féminisation des titres, grades et professions (professeuse, cheffe, etc.), qui ont fait l'objet de décisions très formelles. Ou encore, avec la déclinaison du

féminin et du masculin. On ne commence plus un discours sans s'adresser aux Françaises et aux Français, en citant d'abord les Françaises, comme il se doit.

Un cap supplémentaire

Avec la déjà fameuse écriture inclusive, on franchit un cap supplémentaire, puisque l'on remet en cause un principe de base de notre grammaire qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin. L'exigence est manifestement insupportable pour celles et ceux qui considèrent que la juste cause de l'égalité entre les femmes et les hommes s'impose dans tous les domaines et en toutes circonstances.

Le problème, c'est que cette écriture inclusive, si elle était banalisée, se traduirait par une complication supplémentaire d'une langue qui n'en a ni besoin. En particulier avec le recours à « la flexion, l'épécène ou le point milieu ». Exemple : on n'écrirait plus les candidats à l'élection présidentielle, y compris lorsqu'une ou plusieurs femmes y

figurent, mais « les candidat.e.s ». Sachant, pour tout arranger, que cela se prononce, « les candidates et les candidats ». On souhaite bon courage à ceux qui auront à s'exprimer de la sorte et, plus encore, à ceux (et celles) qui auront à apprendre cette nouvelle langue.

Une apparition progressive

Elle a été présenée, dès 2015, par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui a publié, à cet effet, un guide pratique « pour une communication publique sans stéréotype de sexe ». Plus récent et plus inquiétant, le manuel des éditions Hatier, à destination des élèves de CE2, qui a intégré cette écriture inclusive. Même le nouveau logiciel de traitement de texte Word a cru bon de proposer une fonction d'écriture inclusive. Que l'on apprenne ces initiatives ou qu'on les trouve inopportunes, qu'on en accepte ou qu'on en rejette les motifs, il convient cependant de garder le sens de la mesure. Jean-Michel Blanquer, le ministre de

l'Éducation nationale, a fait savoir qu'il n'était guère adepte de telles innovations. La cité-délie scolaire n'est donc pas sur le point de flancher.

« Péril mortel », selon l'Académie

Quant à l'Académie française, elle veille au grain. Elle a exprimé une unanimité et solennelle mise en garde, contre « la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, allant jusqu'à parler de « péril mortel » pour la langue française. Précisions de nos « immortels » : « Il est déjà difficile d'acquiescer une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondaires et altérées ? Comment les générations à venir pourraient-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète ».

Une difficulté de plus pour les dyslexiques ?

Censée favoriser l'égalité femmes-hommes, l'écriture inclusive, avec ses points dans les mots, est-elle un obstacle pour les enfants dyslexiques ? C'est ce qu'estime la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, alors qu'associations et orthophonistes s'interrogent.



française des Dys), juge, pour sa part, que l'écriture inclusive « n'est pas une entrave majeure ».

« Confusion »

La dyslexie est une difficulté à identifier les mots, ce qui entrave la lecture et la compréhension du langage écrit. Il existe d'autres troubles « dys », comme la dysphasie (langage) ou la dyspraxie (développement moteur et écriture). Entre 3 et 5 % des enfants seraient concernés par la dyslexie, estime l'Inserm.

« Ce qui est compliqué pour ces enfants, c'est de réussir à traiter toutes les informations visuelles », explique Françoise Garcia, vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes. « Or, l'écriture inclusive ajoute de la confusion dans la conversion entre ce qu'on entend et ce qu'on écrit », poursuit-elle, alors que ce travail de « conversion grapho-phonétique » est une difficulté pour les dyslexiques. « Mais on manque pour l'instant d'études scientifiques sur le sujet », recon-

« Une chose qu'on n'a pas assez notée : comment font les enfants dyslexiques pour s'en sortir avec cette écriture-là ? », s'est interrogée Françoise Nyssen, sur France Inter. « Je ne suis vraiment pas pour », a-t-elle ajouté, se disant, en revanche, favorable à la féminisation des noms, comme « autrice ». Les promoteurs de l'écriture inclu-

sive prônent l'utilisation à égalité du féminin et du masculin, en écrivant, par exemple, des Ingénieur.e.s ou des salarié.e.s. C'est ce qu'on appelle l'écriture épécène. « Ça peut compliquer la lecture pour les élèves dyslexiques », estime Agnès Vetroff, présidente de l'Association nationale des associations de parents d'enfants dyslexiques (Anapedys).

« Mettre un point devant les e, ça n'est pas simple, alors que la ponctuation est déjà difficile à acquiescer. » En écriture épécène, le fameux point (appelé « point-milieu ») est toujours placé au milieu de la ligne et non en bas comme le point final. La présidente d'un autre groupe d'associations, la FFDys (Fédération